



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

esthéticiens

Question écrite n° 5121

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nouveau BTS « esthétique, cosmétique, parfumerie » qui devrait remplacer à la rentrée 2012 l'actuel BTS « esthétique, cosmétique ». Cette nouvelle formation propose de réduire à 180 heures l'enseignement des techniques esthétiques, actuellement à 513 heures. Cette décision risque de pénaliser les étudiants dans leur apprentissage de la pratique. De plus, il s'interroge sur le niveau de cette formation en France : Bac + 2, soit de niveau 6, alors que d'autres pays européens la proposent sur 3 ans, soit une formation de niveau 5. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si, à la rentrée prochaine, les heures de pratique seront à un niveau équivalent à ce qui est proposé dans la formation actuelle. Il souhaite également connaître sa volonté de proposer une troisième année de formation, qui permettrait aux étudiants de se spécialiser. Ces éléments permettraient d'apporter des garanties de savoir-faire aux élèves et d'ainsi leur faciliter l'accès au marché de l'emploi.

Texte de la réponse

Le projet de rénovation du brevet de technicien supérieur « métiers de l'esthétique, cosmétique, parfumerie » a fait l'objet d'un vote favorable devant la commission professionnelle consultative « coiffure, esthétique et services connexes » en date du 15 décembre 2011. Certains représentants de fédérations professionnelles ont toutefois demandé que le volume horaire consacré aux techniques esthétiques soit revalorisé afin de garantir l'acquisition des compétences requises pour exercer leur métier dans les instituts. Afin de répondre à l'inquiétude des professionnels, une nouvelle grille horaire a été élaborée et a fait l'objet d'un vote favorable lors d'une nouvelle réunion de la commission professionnelle consultative du secteur le 17 juillet 2012. Cette nouvelle grille horaire prévoit 350 h de techniques esthétiques et 11 à 12 semaines de stages au lieu de 222 h et 13 semaines de stage dans le projet de décembre 2011. La formation ainsi renouvelée sera mise en oeuvre à la rentrée 2013. Par ailleurs, quinze licences professionnelles sont actuellement susceptibles d'apporter des spécialisations dans le domaine de la cosmétique et de la parfumerie après l'obtention du brevet de technicien supérieur. Ainsi notamment, l'université Aix-Marseille propose une licence professionnelle « management des industries de la cosmétique », l'université de Toulouse 3 une licence professionnelle « dermocosmétique », l'université Versailles Saint Quentin une licence professionnelle « analyse et application des industries de la parfumerie, de la cosmétique et des arômes alimentaires ».

Données clés

Auteur : [M. Jean Grellier](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5121

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5218

Réponse publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6305